

Association départementale OCCE de l'Aisne,

49 rue Aristide Briand, 02300 CHAUNY

Tel : 03 23 57 97 69 - Courriel : ad02@occe.coop

Site internet : <https://ad02.occe.coop>

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE DU 05/03/2025

L'an 2025, le 05 mars , à 10 heures, les membres de l'Association Départementale OCCE de l'Aisne se sont réunis au siège de l'OCCE 02 sis 49 rue Aristide Briand à Chauny, sur la convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté (par un pouvoir écrit) d'un autre membre.

Monsieur Luc Degonville, préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Monsieur Philippe CULEM et Monsieur Pascal Lefèvre sont désignés scrutateurs par les membres présents et acceptent ces fonctions.

Monsieur Bourdaud'hui Renaud est désigné secrétaire de séance.

Il est noté que 73 coopératives ont voté par Retkoop, 8 autres ont donné pouvoir et 3 en présentiel.

84 coopératives sur les 472 affiliées sont représentées, donc 10 194 adhérents sur 49 864.

7 membres du CA sont présents et 3 sont excusés. La secrétaire de l'AD, Mme VERHOIGNE Farah est présente.

La Caisse d'Epargne s'est excusée par le biais de Mr VIEVILLE, le crédit agricole s'est excusé par le biais de M. Fromentin.

M. Cagnoli représente l'aéroclub02. Monsieur MICHEL Antoine, commissaire aux comptes, est présent.

Trois modalités de vote ont été proposées :

- Via Retkoop
- Par pouvoir donné au préalable
- En direct au moment de l'AG.

Depuis le 19/02/2025, les adhérents ont eu accès aux documents présentés via le site Internet de l'association départementale de l'OCCE de l'Aisne et/ou Retkoop.

- Le bulletin spécial
- Les demandes de candidature
- Les rapports (moral, financier, d'activités et projet d'activités) ainsi que le budget prévisionnel.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres, au siège social à compter de la convocation à l'assemblée. L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le PV de l'Assemblée générale 2024 est relu et est soumis au vote : **90 votes dont 89 pour et une abstention**. Il est approuvé.

Le Président lit son rapport moral puis donne lecture du rapport financier, du rapport d'activités et du projet d'activités. Puis, il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurantes à l'ordre du jour :

Office Central de la Coopération à l'École de l'Aisne

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

49, rue Aristide Briand- 02300 CHAUNY
Tél. : 03 23 57 97 69 - Fax : 03 23 57 98 74 - ad02@occe.coop
Site Internet : ad02.occe.coop



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du **rapport moral** approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a obtenu 90 suffrages : *88 pour, 1 abstention, 1 n'a pas pris part. Approuvée*

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du **rapport d'activités** approuve les termes de ce rapport.

L'aéroclub 02 prend ici la parole pour proposer un partenariat avec l'OCCE02. M. Degonville précise qu'il ne s'agit pas d'un simple baptême de l'air, mais bien d'un véritable travail pédagogique transversal sur le survol.
M. Degonville rajoute qu'il y a une nette chute des adhésions, surtout due à la baisse des effectifs, il demande au CAN de ne pas considérer uniquement la cotisation comme variable d'ajustement.

Cette résolution, mise aux voix, a obtenu 89 suffrages : *88 pour, 1 abstention, 0 contre. Approuvée*.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du **rapport financier** du conseil d'administration et du rapport de certification du commissaire aux comptes M.Michel, approuve les comptes annuels consolidés et de l'Association Départementale de l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant ressortir :

- un bénéfice de 7 133,05€ pour le siège départemental
- et un bénéfice de 30 150,21€ pour les 481 CRF consolidés.

M.Degonville tient ici à remercier Mesdames Bédu et Carpentier pour leur travail colossal.

Cette résolution, mise aux voix, a obtenu 90 suffrages : *89 pour, 1 abstention, 0 contre. Approuvée*.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du **projet d'activités** pour l'exercice 2023/2024 approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a obtenu 89 suffrages : *88 pour, 1 abstention, 0 contre. Approuvée*.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir eu communication du **budget prévisionnel** pour l'exercice 2024/2025 et explications, approuve ce budget.

Cette résolution, mise aux voix, a obtenu 87 suffrages : *85 pour, 0 abstention, 2 contre. Approuvée*.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer le **montant de la cotisation** pour l'exercice 2025/2026 à **2.41€** par coopérateur hors assurance.

Cette résolution, mise aux voix, a obtenu 87 suffrages : *72 pour, 8 abstentions, 6 contre. Approuvée.*

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que les **mandats d'administrateur** de Mme VOIRET Isabelle, M. CULEM Philippe, Mme CARPENTIER Isabelle, Mme BEDU Catherine M. LEFEVRE Pascal sont arrivés à leur terme, décide :

- De renouveler les mandats de : **VOIRET Isabelle**, secrétaire générale, (*86 pour, 2 abstentions, 0 contre*) **CULEM Philippe**, vice-président (*86 pour, 2 abstentions, 0 contre*), **CARPENTIER Isabelle**, trésorière adjointe, (*86 pour, 2 abstentions, 0 contre*) **BEDU Catherine**, trésorière, (*86 pour, 2 abstentions, 0 contre*) et LEFEVRE Pascal, administrateur (*86 pour, 1 abstention, 0 contre*)

pour une durée de **trois années**.

Ces messieurs et mesdames ont déclaré accepter leur mandat en précisant qu'ils-elles ne sont frappé.e.s d'aucune incompatibilité ou interdiction les empêchant d'exercer leurs fonctions d'administrateur.trice.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie :

- Tous les présents en visio.
- Les membres du CA.
- Séverine Hel et Farah Verhoigne.

La séance est levée à 11h50.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent compte-rendu.

Le Président
M. DEGONVILLE Luc

Les scrutateurs
M.LEFEVRE Pascal M. CULEM Philippe

Le secrétaire de séance
M.BOURDAUD'HUI Renaud